

## **Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 21 mars 2016**

L'an deux mil seize,  
Le 21 mars,  
à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 15 mars 2016

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, BERTHON, DANVY et BIDAULT, Messieurs JUBERT, BARRE, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et BORGEAIS.

Absents excusés:

Madame Josette MECHE a donné pouvoir à Monsieur Etienne MARIN  
Madame Martine SCHNEIDER a donné pouvoir à Monsieur Robert BOSCARINO  
Monsieur Michel DAUBORD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis CAMUS,

Assistaient également :

Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier,  
Mesdames NOGRETTE et MELIN, Messieurs ROCHET, COULON, ROCAMORA, GUILLOT et RENARD,  
Membres suppléants  
Mesdames BOISBOURDIN, responsable du service Finances et AUCUY responsable du service Secrétariat.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 2 février 2016 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose au Conseil Communautaire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Financement de l'Aménagement de la place Jean Moulin à Mézières

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de délibérer sur ce point.

Il donne ensuite lecture de son rapport de présentation du budget 2016

### **Approbation des Comptes Administratifs**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BORGEAIS, Président de la commission des Finances, pour la présentation des comptes administratifs, avant de quitter la salle.

**N°02/01-2016 - Compte Administratif 2015 Budget « Affaires économiques »**

Monsieur le Président de la commission finances, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 du budget annexe « affaires économiques ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			241 618.86		241 618.86	
Opérations de l'exercice	100 666.35	98 427.46	121 117.06	354 567.02	221 783.41	452 994.48
<b>TOTAUX</b>	<b>100 666.35</b>	<b>98 427.46</b>	<b>362 735.92</b>	<b>354 567.02</b>	<b>463 402.27</b>	<b>452 994.48</b>
Résultats de clôture	2 238.89		8 168.90		10 407.79	
Restes à réaliser			11 673.78	83 528.07	11 673.78	83 528.07
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>100 666.35</b>	<b>98 427.46</b>	<b>374 409.70</b>	<b>438 095.09</b>	<b>475 076.05</b>	<b>536 522.55</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 238.89</b>			<b>63 685.39</b>		<b>61 446.50</b>

2) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### **N°02/02-2016 - Compte Administratif 2015 Budget « Logements »**

Monsieur le Président de la commission finances, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 du budget annexe « Logements ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			174 513.45		174 513.45	
Opérations de l'exercice	171 165.40	235 096.93	431 131 19	576 049.52	602 296.59	811 146.45
<b>TOTAUX</b>	<b>171 165.40</b>	<b>235 096.93</b>	<b>605 644.64</b>	<b>576 049.52</b>	<b>776 810.04</b>	<b>811 146.45</b>
Résultats de clôture		63 931.53	29 595.12			34 336.41
Restes à réaliser			417.92	10 952.92	417.92	10 952.92
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>171 165.40</b>	<b>235 096.93</b>	<b>606 062.56</b>	<b>587 002.44</b>	<b>777 227.96</b>	<b>822 099.37</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>63 931.53</b>	<b>19 060.12</b>			<b>44 871.41</b>

2) constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

#### **N°02/03-2016 - Compte Administratif 2015 Budget « Principal »**

Monsieur Christian BERGEAIS, Président de la commission finances, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 du budget « Principal ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2015 du budget correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		233 653.59		124 928.22		358 581.81
Opérations de l'exercice	3 265 880.65	3 094 789.92	875 014.66	790 642.19	4 140 895.31	3 885 432.11
<b>TOTAUX</b>	<b>3 265 880.65</b>	<b>3 328 443.51</b>	<b>875 014.66</b>	<b>915 570.41</b>	<b>4 140 895.31</b>	<b>4 244 013.92</b>
Résultats de clôture		62 562 86		40 555.75		103 118.61
Restes à réaliser			17 600.40	33 233.50	17 600.40	33 233.50
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 265 880.65</b>	<b>3 328 443.51</b>	<b>892 615.06</b>	<b>948 803.91</b>	<b>4 158 495.71</b>	<b>4 277 247.42</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>62 562.86</b>		<b>56 188.85</b>		<b>118 751.71</b>

2) constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **Comptes de Gestion 2015 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal**

#### **N°02/04-2016 – Approbation des comptes de gestion 2015 dressés par Monsieur Jean Philippe VANGAEVEREN, Trésorier**

Monsieur le Président de la Commission des Finances présente les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 concernant les budgets « Principal », « Logements » et « Affaires économiques »,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire, statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu la confirmation de Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier, sur l'énoncé des comptes de gestion.

A l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2015 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats**

#### **N°02/05-2016 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, que **les Comptes Administratifs 2015 des Budgets:**

- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de 63 931.53 € et excédentaire en section d'investissement de 144 918.33 €.

- « **Principal** » est déficitaire en section de fonctionnement de 171 090.73 € et déficitaire en section d'investissement de 84 372.47 €.

- « **Affaires économiques** » est déficitaire en section de fonctionnement de 2 238.89 € et excédentaire en section d'investissement de 233 449.96 €,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2015 comme suit :

« Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2015 : 64 794.32 €

Excédent d'investissement clôture 2015: 40 555.75 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 64 794.32 € (*résultat de clôture : 62 562.86 € + intégration du solde suite à la dissolution du SI de RPI Migné – Rosnay : 2 231.46 €*)

001 - Excédent d'investissement reporté : 40 555.75 €

« Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2015 : 63 931.53 €

Déficit d'investissement clôture 2015 : 29 595.12 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 44 871.41 €

001 - Déficit d'investissement reporté : 29 595.12 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 19 060.12 €

« Budget Affaires Economiques » :

Déficit de fonctionnement clôture 2015: 2 238.89 €

Déficit d'investissement clôture 2015 : 8 168.90 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 –Déficit de fonctionnement reporté : 2 238.89 €

001 - Déficit d'investissement reporté : 8 168.90 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

**Attributions de compensation**

**N°02/06-2016 – Attributions de compensation**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire qui en prend acte, le détail des attributions de compensation qui ont été définies par la commission d'évaluation des charges transférées à l'entrée des communes dans le périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Brenne :

**Attributions de compensation perçues par la collectivité (compte 7321) :**

Azay le Ferron	7 982,85
Mézières en Brenne	2 423,65
Migné	8 602,36
Obterre	12 212,54
Saulnay	3 227,03
Villiers	5 644,11
<b>TOTAL</b>	<b>40 092,54</b>

### **Attributions de compensation versées par la collectivité (compte 73921) :**

Ste Gemme	1 703,32
St Michel en Brenne	5 835,14
Paulnay	1 277,50
Martizay	94 823,00
Lingé	6 803,00
<b>TOTAL</b>	<b>110 441,96</b>

Monsieur le Président précise qu'il conviendra de travailler sur ces attributions en cours d'année 2016.

### **Vote des taux, redevances et participations 2016**

#### **N°02/07 -2016 - Taux d'imposition des taxes additionnelles 2016**

Monsieur le Président de la commission des finances rend compte des réflexions du Bureau en date du 15 mars 2016, qui propose de ne pas augmenter les taux des taxes additionnelles pour l'année 2016 et de la maintenir comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2015</b>
Taxe d'Habitation	11.84 %
Taxe sur le Foncier Bâti	4.86 %
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	15.24 %

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces propositions et fixe les taux des taxes additionnelles tels que proposés ci-dessus

#### **N°02/08-2016- Taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises 2016**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, qu'en 2011, la taxe Professionnelle a été supprimée par l'Etat et qu'une nouvelle contribution a été mise en place. Il s'agit de la contribution Economique du territoire ou CET, qui comprend la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et une part foncière : la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux doit être fixé par la Communauté de Communes. Suite aux réflexions du Bureau, il propose de ne pas augmenter le taux de CFE pour 2016 et de le maintenir à 22,66%. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et maintient le taux de CFE à 22.66%.

#### **N°02/09-2016 – Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président de la commission des finances rend compte des réflexions du Bureau en date du 8 mars 2016, qui propose de maintenir le taux pour l'année 2016 à 14,62 %. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **N°02/10-2016 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2016, il propose de maintenir ce montant à 77,19 € par équivalent habitant. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **N°02/11-2016 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères. Sur proposition du Bureau, il propose de reconduire le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2016, comme suit :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Base forfaitaire retenue</b>	<b>Montant Unitaire 2014</b>	<b>Redevance annuelle 2014</b>
Site de Bellebouche	40	77,19 €	3 087,60 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	77,19 €	2 315,70 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	77,19 €	1 157,85 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	77,19 €	540,33 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	77,19 €	540,33 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	77,19 €	2 701,65 €
Camping d'Azay-le-Ferron	0	—	FERME
Camping de Mézières-en-Brenne	4	77,19 €	308,76 €
Camping de Migné	1	77,19 €	77,19 €
		<b>Total</b>	<b>10 729,41 €</b>

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'appliquer la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères comme proposé ci-dessus

### **Subventions aux Associations**

#### **N°02/12-2016 Attributions de subventions aux associations**

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers par le Bureau en date du 8 mars 2016, il propose d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
<b><u>Budget Principal :</u></b>	
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	200 €
Tennis club de Martizay	250 €
Ecole de tir – Club de tir Brennou	200 €
Union cycliste de MARTIZAY	300 €
Office de Tourisme d'AZAY LE FERRON	7 078 €
Office de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE	25 642 €
Tour Boischaud Champagne Brenne	950 €
Judo club de la Brenne	500 €
<b>Total</b>	<b>35 120 €</b>
<b><u>Budget Affaires Economiques :</u></b>	
Club des entrepreneurs de la Brenne	500 €
<b>Total</b>	<b>500 €</b>
<b>Total des propositions de subventions</b>	<b>35 620 €</b>

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'attribuer les subventions aux associations comme proposé ci-dessus

### **Participations du budget principal aux budgets annexes**

#### **N°02/13-2016 – participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques »**

Le Président de la commission des Finances informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques » 2016, il est nécessaire de prévoir une participation du budget «Principal », d'un montant de **26 675.31 €**. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## **Vote des budgets 2016**

### **N°02/14-2016 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »**

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2016, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
002 – Déficit à reporter	2 238.89 €	002 – Excédent à reporter	0 €
011- Charges à caractère général	12 747.42 €	70 – Produits des services du domaine	1 351 €
65- Autres charges	500.00 €	74 – Participation du Budget Principal	26 675.31 €
66- Charges financières	21 600 €	75 - Autres produits de la gestion courante	55 920.00 €
042 - Amortissements	89 143.00 €	042 - Amortissements	42 283.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 229.31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 229.31 €</b>

#### **Section d'investissement :**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001- Solde d'exécution reporté	8 168.90 €	001- Résultat d'investissement reporté	0 €
23- Immobilisations	270 062.00 €	13- Subventions d'équipement	83 528.07 €
16- Remboursement de la dette	59 000.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	240 442.83 €
040- Amortissements	42 283.00 €	040- Amortissements	89 143.00 €
21 – Immobilisations corporelles	35 000.00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	1 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>414 513.90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>414 513.90 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 126 229.31 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 414 513.90 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget telle que présentée.

### **N°02/15-2016 – Vote du Budget primitif « Logements »**

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2016, qui peut se résumer ainsi :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011- Charges à caractère général	45 967.92€	002- Excédent de fonctionnement reporté	44 871.41 €
012 – Charges de personnel	30 131.00 €		
022-dépenses imprévues	2 029.00€	70 – Produits des services du domaine	3 694.00 €
023 – virement à la section d'investissement	29 091.00 €		
65 – Autres charges de gestion courante	365.72€		
66- Charges financières	24 500.00 €	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	167 991.23€
042 - Amortissements	141 121.00 €	042 - Amortissements	56 649.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>273 205.64€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>273 205.64 €</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	29 595.12 €	13- Subventions d'équipement	50 952.92 €
16- Remboursement de la dette	113 700.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	2 003.08€
21- Immobilisations	2 020.00 €	040- Amortissements	141 121.00 €
23- Immobilisations	40 401.00 €	1068- Excédent de fonctionnement	19 060.12€
		021- virement de la section de fonctionnement	29 091.00 €
040- Amortissements	56 649.00 €	10222- FCTVA	137.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 365.12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>242 365.12 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 273 205.64 €**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 242 365.12 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget telle que présentée.

### N°02/16-2016 – Vote du Budget primitif « Principal »

Monsieur le Président de la commission des finances présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget principal 2016, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	1 039 788.00€	002- Excédent de fonctionnement reporté	64 794.32 €
012 – Charges de personnel	996 533.00 €	013 – Atténuations de charges	11 850.00 €
014 – Atténuations de produits	309 242.00 €	70 – Produits des services du domaine	223 147.00 €
65 – Indemnités des élus	56 007.00 €	73 – Impôts et taxes	1 889 725.99 €
65 – Autres charges de gestion courante	59 265.00 €	74 – Dotations et participations	709 931.00 €
66- Charges financières	15 250.00 €	75 Autres produits de la gestion courante	3 010.00 €
67 – Charges exceptionnelles	35 295.31 €	77 – Produits exceptionnels	2 585.00 €
042 - Amortissements	659 083.00 €	042 - Amortissements	265 420.00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 170 463.31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 170 463.31 €</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
		001 – Excédent reporté	40 555.75 €
16- Remboursement de la dette	78 650.00 €	13- Subventions d'équipement	601 916.50 €
20 – Immobilisations incorporelles	10 180.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	384 705.75 €
21- Immobilisations corporelles	272 860.00 €	040- Amortissements	659 083.00 €
23- Immobilisations corporelles en cours	1 059 151.00 €		
040- Amortissements	265 420.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 686 261.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 686 261.00 €</b>

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 170 463.31€**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 686 261.00 €**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mmes PRAULT et PROT, M. JUBERT), approuve la proposition de budget telle que présentée.

## Personnel

### N° 02/17-2016 – Ouverture de postes

Monsieur Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de 2 agents inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016. Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur le Président propose au conseil communautaire, la création de :

- 1 emploi de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 15 mai 2015
- 1 emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2016

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- 1 emploi de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 mai 2016
- 1 emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2016

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du Président et décide de créer et de supprimer les postes tels que proposés ci-dessus.

### N° 02/18-2016 – Régime indemnitaire

Monsieur Le Président considère qu'il convient de tenir compte des suggestions particulières liées à certaines missions confiées aux agents de la Communauté de Communes, propose d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (*décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002*) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	grade	Coefficient maximum
Animation	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	3
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2.5
Administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition du Président et décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité aux agents concernés, selon les critères proposés ci-dessus.

## Voirie

### N° 02/19-2016 – Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2016

Monsieur le Président de la CAO informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2016 des travaux sur la voirie communautaire, a été lancée.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet «CyberIndre» du Conseil Général de l'Indre et du BOAMP. La date limite de réception des offres était fixée au 8 mars 2016 à 12h00. La CAO s'est réunie le 15 mars 2016 pour attribuer les marchés. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

#### Lot 01 - Reprofilages et tapis aux enrobés froids :

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 111 026,80 € HT qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 97 736,80 € HT
- Tranche conditionnelle affermie : 13 290 € HT

#### Lot 02 – ECF:

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 78 421,75 € HT qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 72 877,75 € HT
- Tranche conditionnelle affermie : 5 544 € HT

Lot 03 - Assainissement, création de fossés:

Société VERRIER de Clion Sur Indre (36700) pour un montant de : 19 622,50 € HT

Lot 04 - Création de chaussées :

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant de : 14 040 € HT

Ce qui porte le montant total du marché de Travaux à 223 111,05 € HT soit 267 733.26 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la CAO autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

**N°02/20-2016 – Attribution du marché pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie**

Monsieur le Président de la CAO informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants) a été lancée.

La CAO s'est réunie le 15 mars 2016 pour attribuer les marchés. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 01 – Produits bitumeux : Société COLAS du Poinçonnet (36330)

Lot 02 – Granulats : Société CMGO de PARTHENAY (79204)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la CAO et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

**N°02/21-2016 – Attribution du marché pour l'acquisition d'un camion-châssis équipé d'un bras de levage et d'une bi-benne sur berce**

Rapporteur : Monsieur Guy VALET, Président de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président de la CAO informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'acquisition d'un camion-châssis équipé d'un bras de levage et d'une bi-benne sur berce.

La CAO s'est réunie le 15 mars 2016 pour attribuer les marchés. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n° 1 : Fourniture d'un camion-châssis.

Société Relais Poids Lourds Berry de Châteauroux (36000) pour un montant de : 64 500 € HT qui se décompose ainsi : Offre de base : 60 000 € HT

Option Ralentisseur : 4 500 € HT

- Lot n° 2 : Fourniture et montage d'un bras de levage

Société Carrosserie HERAULT du Poinçonnet (36330) pour un montant de 27 337,14 € HT

- Lot n° 3 : Fourniture d'une bi-benne sur berce

Société Carrosserie HERAULT du Poinçonnet (36330) pour un montant de 16 450 € HT

Ce qui porte le montant total du marché à 108 287,14 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la CAO et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

**N°02/22-2016 – demande de subvention FAR Voirie 2016 canton du Blanc**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération du 3 novembre 2015 relative à la demande de subvention départementale FAR 2016 nécessaire au financement du programme de travaux de voirie.

Il informe le Conseil que les règles d'attribution de cette subvention ont été modifiées. Cette année se seront les travaux réalisés sur les communes d'Azay le Ferron, Obterre, Villiers et St Michel en Brenne qui bénéficieront d'une

subvention au titre du FAR 2016, à hauteur de 14 437 € par commune. Aussi, il convient d'approuver un nouveau plan de financement qui serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	76 000 €
TVA 20 %	<u>15 200 €</u>
TOTAL TTC	91 200 €

Plan de financement :

Subvention Départementale FAR Voirie	57 748 €
Reste à la charge de la CDC	33 452 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement tel que présenté, et autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR voirie 2016 - canton du Blanc, pour les communes d'Azay le Ferron, Obterre, Villiers et St Michel en Brenne à hauteur de 57 748 €.

**N°02/23-2016 – demande de subvention FAR Voirie 2016 canton de St GAULTIER pour la commune de Migné**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération du 3 novembre 2015 relative à la demande de subvention départementale FAR 2016 nécessaire au financement du programme de travaux de voirie.

Il informe le Conseil que les règles d'attribution de cette subvention ont été modifiées. Aussi, il convient d'approuver un nouveau plan de financement qui serait le suivant :

Coût prévisionnel :

Total HT	29 715,57 €
TVA 20 %	<u>5 943,11 €</u>
TOTAL TTC	35 658,68 €

Plan de financement :

Subvention Départementale FAR Voirie 20,44 %	6 075,00 €
Reste à la charge de la CDC	29 583,68 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement tel que présenté et autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR voirie 2016 - canton de St Gaultier, pour la commune de Migné d'un montant de 6 075 €.

**Affaires économiques**

**N°02/24-2016 – ZA de l'Avis à MARTIZAY : Acquisitions foncières**

Monsieur le Président rappelle que suite à leur viabilisation, tous les terrains de la Zone d'activité de l'Avis à MARTIZAY ont été vendus. Il informe le Conseil communautaire que des terrains situés en périphérie de cette zone sont actuellement à vendre. Aussi, il propose d'acquérir la parcelle ZO 120 d'une superficie totale de 4 ha 069 a 99 ca au prix de 7 000 € l'hectare. Pour se faire il propose régulariser cette acquisition devant maître Rousseau notaire à Tournon-St-Martin. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président. Il décide d'acquérir la parcelle ZO 120 d'une superficie totale de 5 ha 17 a 03 ca au prix de 7 000 € l'hectare et autorise le Président à signer les actes d'acquisition auprès de Maître Rousseau Notaire à Tournon-St-Martin

**Economies d'énergie**

**N°02/25-2016- Projet de création de réseaux de chaleur pour les écoles de Martizay et Mézières-en-Brenne.**

Monsieur le Président de la commission travaux, transition énergétique propose au conseil communautaire de mettre à l'étude la création de deux réseaux de chaleur avec des chaufferies à énergie bio sourcée desservant les groupes scolaires de Martizay et Mézières-en-Brenne ainsi que les différents bâtiments publics situés à proximité.

Il précise que ces projets peuvent bénéficier de subventions de la Région Centre à hauteur de 50% bonifiée de 10 % supplémentaires si l'énergie est bio-sourcée. Un complément de financement pourrait être obtenu dans le cadre de la DETR. Il propose de confier la réalisation des études de conception au bureau d'études ENERGIO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président, décide de mettre à l'étude la création de deux réseaux de chaleur avec des chaufferies à énergie bio sourcée desservant les groupes scolaires de Martizay et Mézières-en-Brenne ainsi que les différents bâtiments publics situés à proximité.

La réalisation des études de conception est confiée au bureau d'études ENERGIO.

Le Président est chargé de déposer les demandes d'aide financière auprès de la Région Centre et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Madame PRAULT demande si cette étude peut être lancée sur le groupe scolaire d'AZAY LE FERRON. Monsieur CAMUS précise que le choix de ces deux sites a été guidé par le résultat de l'étude énergétique qui a été réalisée sur l'intégralité des bâtiments publics de la CDC. Le choix a été fait parmi les trois sites les plus énergivores : l'ancienne gendarmerie de Mézières-en-Brenne, le groupe scolaire / garderie de Mézières-en-Brenne et le groupe scolaire de Martizay.

### **N°02/26-2016- Assistance du SDEI pour l'intervention d'un conseiller en énergie partagée.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'importance de la maîtrise de l'énergie et les réflexions menées par les différentes commissions dans ce domaine pour la mise en œuvre de projets. Il propose que la communauté de communes s'engage dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens humains et techniques internes à la communauté de Communes, il sera difficile d'atteindre cet objectif. Aussi, Monsieur le Président présente la proposition du SDEI qui souhaite partager, avec les collectivités qui le souhaitent, un Conseiller en Energie Partagé. Il présente les objectifs et les missions de ce conseiller ainsi que les conditions d'adhésion qui seront formalisées dans une convention entre la Communauté de Communes et le SDEI. L'engagement conventionnel de la Communauté de Communes est d'une durée de 4 ans. Il est précisé que le SDEI prendra totalement à sa charge l'année 2016, puis les prestations seront facturées à la communauté de communes à compter de 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que la communauté de communes s'engage dans une politique de maîtrise de l'énergie, et accepte la proposition d'assistance du SDEI et notamment l'intervention. Le Président est autorisé à signer la convention relative à l'adhésion à ce service.

## **Travaux**

### **N°02/27-2016 – Construction d'un relais de services publics : Avenants au marché de travaux**

Monsieur le Président de la commission d'appel d'offres informe le conseil que des devis en plus-value et moins-value ont été présentés par les entreprises dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'un relais de services publics à MEZIERES-EN-BRENNE. Il présente les conclusions de la commission d'appel d'offres qui propose d'accepter le devis suivant :

#### **Lot N°3 «Charpente Bois – Couverture – Ossature bois – Zinguerie» SARL CCM LALANGE:**

Modification de la couverture

- 4 889,32 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

## **Administration générale**

### **N°02/28-2016 – Remboursement des frais de déplacement des élus**

Monsieur le Président, suite à la décision du Bureau en date des 8 mars 2016, propose au Conseil Communautaire de rembourser les frais de déplacement des élus ne recevant aucune indemnité de fonction lorsqu'ils se rendent à des réunions pour le compte de la Communauté de Communes; exception faite des réunions qui se tiennent au siège de la Communauté de Communes à ST MICHEL EN BRENNNE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de rembourser les frais de déplacement sur le barème de la fonction publique, aux élus représentant la Communauté de Communes, ne percevant pas d'indemnité de fonction de la Communauté de Communes ou de la commune de laquelle ils sont élus, lorsqu'ils se rendent à des réunions pour le compte de la Communauté de Communes; exception faite des réunions qui se tiennent au siège de la Communauté de Communes à ST MICHEL EN BRENNE. Le remboursement s'effectuera au vu d'états de frais de déplacement remplis par les élus concernés sans qu'il leur soit besoin d'y joindre un ordre de mission.

## **Voirie**

### **N°02/29-2016 – Conventions de mutualisation de l'entretien de la voirie de la voirie communautaire.**

Monsieur le Président rappelle les conventions de la mutualisation de l'entretien de la voirie communautaire mises en place en application de la délibération N°04/03/2008, modifiées conformément à la délibération N° 04/03/2009 du 18 juin 2009. Suite à sa dernière réunion, le Bureau en date du 15 mars 2016, propose de revoir les modalités financières définies dans ces conventions à l'article 7.

L'ensemble du dossier de gestion de la voirie communautaire sera actualisé au cours de l'année 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mmes PRAULT, PROT et BERTHON, Mrs JUBERT et TELLIER), décide de modifier les modalités financières d'entretien de la voirie communautaire tel que prévu à l'article 7 desdites conventions et fixe l'indemnité Kilométrique forfaitaire à 210,40 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **Aménagements Publics**

### **N°02/30-2016 – Aménagement de la Place Jean Moulin à Mézières : convention entre la CDC et la Commune de Mézières pour la réalisation des travaux et leur financement**

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement de la place Jean Moulin à Mézières-en-Brenne. Compte tenu de l'avancée de ce dossier, il convient d'établir une convention qui a pour objet d'organiser la répartition des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg de MEZIERES EN BRENNE qui sera portée par la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », seul maître d'ouvrage. Il donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le projet de convention tel que présenté et autorise le Président à signer ladite convention.

### **N°02/31-2016 – Aménagement de la Place Jean Moulin à Mézières : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local**

Il informe le conseil que ce projet est susceptible d'être éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local. il propose de déposer un dossier de demande auprès des services de l'Etat. Aussi, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

#### Coût prévisionnel:

Total HT	329 326 €
Tva 20%	<u>65 865 €</u>
Total TTC	395 191 €

#### Recettes :

Subvention Région CRST	75 000 €
Subvention Etat – DETR (accordée)	82 332 €
Subvention Etat – FSIPL	96 128 €
Réserve Parlementaire (accordée)	<u>10 000 €</u>
Total subventions:	263 460 € soit 80% du montant total HT

**Resteraît à la charge des collectivités : 131 731 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer la demande de financement auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

## **N°02/32-2016 Appel à projets « tiers lieux » - 2015-2020**

Monsieur le Président rappelle la création d'un nouveau lieu à Mézières-en-Brenne regroupant la Maison de Services au Public (MSAP), le cyber espace Web o Centre, un espace de formation et un espace de co-working pour développer le travail partagé. Ce lieu permettra le développement des usages numériques pour répondre aux enjeux de la transition numérique et d'inscrire le Territoire rural Cœur de Brenne dans l'avenir, tant d'un point de vue économique que des services.

Il informe que la Région Centre Val de Loire lance, dans le cadre du programme FEDER FSE 2014-2020 un appel à projets « tiers lieux ». Il propose de déposer un dossier de candidature afin d'obtenir un financement pour le fonctionnement et l'animation de ce nouveau lieu et de l'autoriser à signer tous les documents liés à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déposer un dossier de candidature afin d'obtenir un financement pour le fonctionnement et l'animation de ce nouveau lieu et autorise le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

Le Président,

Jean Louis CAMUS